VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Jas A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

POSITIVEMENT SANS LIMITE

COTTAGE DOUBLE 4012-4014, rue Dauphine.

BATISSE 4010, rue Dauphine, servant comme "Shop" de Forge et Charron.

COTTAGE DOUBLE 741-743, rue Bartholomew, coin de la rue Dauphine.

LE TERRAIN VACANT, contigu à la propriété ci-dessus, avec Vieilles Bâtisses, désignées par les Nos 737-739 rue Bartholomew.

COTTAGE SIMPLE 731 rue Bartholomew.

COTTAGE SIMPLE 729 rue Bartholomew.

COTTAGE DOUBLE 723-725 rue Bartholomew.

Valentine Springer et als vs George Springer et als.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E. No 92,709.

Il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 7 juin 1910, par Jas H. Brennan, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 26 avril 1910, et signé en Cour ouverte le 2 mai 1910, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E et aussi en vertu et conformément à un ordre dans l'affaire de l'interdiction de Stephen Springer, daté et signé du 26 avril 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, et du No 91,416, de ladite Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre T dans l'ilet No 180, borné par les rues Dauphine, Mazant, Bartholomew et Royale sur un devis et certificat d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 24 février 1910 annexé à un inventaire pris par Joseph F. Walton, notaire, le 23 mars 1910, lequel dit lot mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage en mesure américaine trente-cinq pieds (35) trois pouces (3") de face à la rue Dauphine sur cent cinquante-neuf pieds [159'] onze pouces (11") de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot est composé du tout du lot original F et une petite portion des lots originaux Nos un, deux, trois, quatre et cinq.

Les améliorations comprennent le cottage double Nos 4012 et 4014 Dauphine, contenant 3 chambres et cuisine, hangar, allée en briques de chaque côté et loué à un loyer très minime de $7 par mois.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et désigné par la lettre S sur le devis ci-dessus mentionné et certificat d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage trente-neuf pieds (39') cinq pouces (5") de face à la rue Dauphine sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds (96') un pouce (1") entre lignes égales et parallèles; ledit lot est composé de la plus grande portion de l'arrière des lots originaux Nos un, deux et trois.

Les améliorations comprennent les deux grandes bâtisses servant comme "shop" de forge, désigné par le No municipal 4010 rue Dauphine. La propriété ci-dessus actuellement décrite devant être vendue sujette à un acte de donation des propriétaires, passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, le 29 septembre 1898 par lequelle le donateur s'engage à payer $240 par an en somme partielle de $20 par mois pour le droit d'occuper ladite propriété.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrit, désigné par la lettre R sur le devis et certificat d'arpentage ci-dessus mentionné, dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage trente quatre pieds [34'] cinq pouces [5"] de face à la rue Bartolomew, soixante-neuf pieds [69'] sept pouces [7"] de profondeur et façade à la rue Dauphine sur la même profondeur sur la ligne du côté opposé, ledit lot formant le coin des rues Bartholomew et Dauphine et est composé du tout du lot original No 1 et d'une petite portion du lot original No 2, contigus.

Les améliorations comprennent un cottage double bien construit, Nos 741-743 rue Bartholomew, contenant 3 chambres et cuisine de chaque côté, citerne, etc. La propriété est maintenant vacante.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre Q sur le devis et certificat ci-dessus mentionné dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage trente-sept pieds [37'] deux pouces [2"] de face à la rue Bartholomew sur une profondeur de soixante-neuf pieds [69'] sept pouces [7"] entre lignes égales et parallèles; ledit lot est composé de la portion d'a lots originaux Nos 2 et 3.

Les améliorations qui s'y trouvent comprenant deux vieilles bâtisses, mais autrement vacantes, et connues comme Nos municipaux 737-739 rue Bartholomew, contigu à la propriété troisièmement décrite.

5. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre P sur le devis et certificat d'arpentage ci-dessus mentionné dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage vingt quatre pieds [24'] six pouces [6"] de face à la rue Bartholomew sur une profondeur de soixante-neuf pieds [69'] sept pouces [7"] entre lignes égales et parallèles. Ledit lot est composé de la plus grande portion du lot original No 3. Les améliorations sont désignées par le No municipal 731 rue Bartholomew. Le cottage simple, moderne et bien construit contenant 4 chambres, hangar, citerne, cour et allée briquetés.

6. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre O, sur le devis et le certificat d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis député voyer de ville, et mesurant d'après ledite devis et certificat d'arpentage vingt-sept pieds [27'] de face à la rue Bartholomew sur une profondeur de cent neuf (109') pieds entre lignes égales et parallèles ledit lot étant composé de la plus grande portion du lot original No 4.

Les améliorations comprennent le cottage simple, 4 chambres, vestibule, hangar, citerne, cour briquetés, le faisant un "home" compacte, chaque chambre ayant accès du vestibule à chaque chambre ayant une ouverture l'une de l'autre désigné par le No municipal 729 rue Bartholomew.

7. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre N, sur le devis et certificat d'arpentage ci-dessus mentionné dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage, trente six pieds [36'] dix pouces [10"] de face à la rue Bartholomew, sur une profondeur de cent neuf pieds [109'] entre lignes égales et parallèles, ledit lot est composé de la plus grande portion du lot original 5 et d'une petite portion du lot original No 4. Sur le terrain se trouve un cottage double, désigné par les Nos 723-725 rue Bartholomew et contient 2 chambres, vestibule cuisine, hangar, citerne, cour en briques et allée et loué au très bas prix de $7 par côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un et deux ans avec intérêt au taux de huit pour cent par an sur les paiements différés de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. La portion à crédit devant être garantie par billets, lien de vendeur et hypothèque sur la propriété, et l'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes sur la propriété pour l'année 1910, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et de payer les frais des actes de vente devant être passés pardevant Joseph T. Walton, notaire, et les dits actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; 10 pour cent de dépôt au moment de la vente

5 mai—5 8 15 24 29—juin 5 7

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 7 JUIN, 1910.

SUCCESSION DE MICHEL WALSH.

No 92,017—Cour Civile de District—Division C.

Propriétés de Valeur dans le Premier District.

No 2301 avenue Cleveland, coin de la rue Miro, une Epicerie Etablie.
Nos 2305-2307 avenue Cleveland, un Bon Cottage Double.
Devant être vendu à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, à Midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—Par un jugement de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, signé du 30 avril 1910, et à moi adressé, j'offrirai en vente, MARDI, le 7 juin 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, les propriétés ci-après décrites—

Deux certaine lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No cinq cent cinquante-deux, borné par les rues Gasquet, maintenant l'avenue Cleveland, S. Miro, Canal et Tonti, désignés par les Nos 21 et 22, d'après un devis annexé à un acte de vente par la succession de F. F. Guion à A. B. James, exécuté pardevant F. O. Stark, ancien notaire en cette ville, le 9ème jour d'avril 1866, mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Cleveland sur cent vingt pieds huit pouces et six lignes entre lignes égales et parallèles. Ledits lots sont contigus l'un à l'autre; et le lot No vingt-deux forme l'encoignure de l'avenue Cleveland et la rue S. Miro.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1910. L'acte de vente devant être passé pardevant John Watt, Duffy, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 10 0|0 doit être fait par l'acquéreur au moment de l'adjudication.

John D. Grace, avocat
PETER GALLAGHER, Encanteur.
5 mai—5 8 15 22 29—juin 5 et 7

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CE "OLD LANDMARK"

CONNU COMME

COLOMBO'S HORSESHOING SHOP,

No 2214 Rue St-Philippe.

SUCCESSION DE LUIGI COLOMBO.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E—No 92,626.

PAR LOUIS C. SPEAR & Co.—Louis C. Spear, Encanteur — Bureau 825 rue Union, il sera vendu, MERCREDI, le 15 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, signé du 9 mai 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Galvez et Miro, désigné comme lot No 4, et mesurant vingt-neuf pieds, six pouces et un tiers de ligne à la rue St-Philippe, vingt-neuf pieds six pouces et une ligne en largeur dans le fond, sur quatre-vingt-douze pieds six pouces et trois-quarts de lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Galvez, et quatre-vingt-douze pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations consistant d'un établissement pour ferrer les chevaux et résidence, et sont connues comme le No 2214 rue St Philippe.

Acquis par le défunt Louis Columbus (ou Luigi Colombo) de la "Firemen's Building Association", par acte pardevant Fred Zengel, notaire; daté du 15 mai 1892, livre des transferts 142, folio 540.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'au paiement, l'acquéreur devant payer pour les taxes de 1910 et pour tous les certificats. Lesdits billets devant être garantis par lien de vendeur et le "pact de non alienendo" et hypothèque, l'acquéreur doit payer pour l'acte de vente pardevant U. Marinoni Jr, notaire, et doit déposer 10 pour cent du montant de l'adjudication immédiatement entre les mains de l'encanteur et assurer la propriété en faveur du porteur du billet hypothécaire.

G. M. Hornor, avocat,
15 mai—15 22 29—juin 5 12 15

VENTES A L'ENCAN.

Freed & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de terrains dans le Septième District.

Succession de Henrietta Landfried, épouse de Gustave A. Liambias.

No 92,551 du Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FREED & CO.—A. A. FREED, Encanteur, MERCREDI, le 6 juillet 1910, à midi, à notre bureau, 838 rue Gravier, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté et signé du 2 juin 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite, à savoir:

10 certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 249 borné par les rues Hillary, Cohn, Adams et Hickory, désignés par les lettres A, B, C, D, H, I, J, K, 23 et 24; les lots A, B, C, D sont contigus et mesurent chacun vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Cohn sur cent cinq pieds entre lignes parallèles; le lot D formant l'encoignure des rues Hillary et Cohn. Les lots H, I, J, K sont contigus et mesurent chacun vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Hickory sur cent cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le lot H formant l'encoignure et mesure chacun vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Hickory sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le lot 24 étant plus près et s'étendant à une distance de cent cinq pieds de l'encoignure des rues Hickory et Hillary.

Conditions — Comptant; l'acquéreur doit assumer les taxes de 1910 et de payer pour l'acte de vente pardevant George C. Walshe, notaire, aux frais de l'acquéreur et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

5 juin—5 12 19 26—juil 3 6

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE, 2811 rue DEUXIEME

SUCCESSION DE JAMES PATTERSON.

No 92,947—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, Encanteur—Bureau 340 rue Carondelet—

MARDI, LE 5 JUILLET 1910,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 1er juin 1910 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Deuxième, Première, Clara et Willow, désigné par le numéro seize d'après un plan par Louis H. Pilié, voyer, et déposé pour référence en l'étude de Michael Gerson, un notaire en cette ville. Ledit lot de terre mesurant, en mesure américaine, trente-deux (32) pieds six (6) pouces de face à la rue Deuxième sur cent vingt-six (126) pieds six (6) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions— Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénendo et toutes les clauses usuelles de sécurité, et 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1910 et le jour des revenus qu'après l'acceptation du titre, l'acte de vente devant être passé pardevant Alvin K. Hébert, notaire, aux frais de l'acquéreur, 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

4 juin—4 12 19 26—juil 3 5

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage Double Productif,

1215 et 1217 Rue Port,

Entre les Rues Marais et Urquhart, Entouré de Tous les Agréments.

Succession de August Bunck.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C, No 93,138.

Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 5 juillet 1910, par JAS A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, Encanteur, bureau No 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 26 mai 1910, et signé en Cour ouverte le 1er juin 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Deux lots de terre désignés par les Nos 27 et 28 dans l'ilet borné par les rues Morales, St Ferdinand, Urquhart et Port, d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, le 24 décembre 1844, déposé parmi les registres de Jules Mossy, et mesurant chacun en mesure américaine, vingt huit [28'] pieds six [6"] pouces de face à la rue Port, sur cent trente et un [131'] pieds six [6"] pouces et deux [2"] lignes de profondeur entre lignes parallèles moins une étendue de vingt deux [22'] pieds en largeur et façade à la rue Port sur cent trente et un pieds [131'] six [6"] pouces et deux [2"] lignes de profondeur sur le côté des dits lots le plus près de la rue Urquhart.

Les améliorations comprenant le cottage double Nos 1215-1217 rue Port, contenant 3 chambres dans le corps du cottage et cuisine dans la bâtisse du fond, de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un et deux ans; les paiements différés devant porter intérêt de la date de l'adjudication au taux de huit pour cent par an jusqu'au paiement et devant être représentés par billets de l'acquéreur, garantis par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété. Les taxes de 1910 devant être payées par l'acquéreur au-dessus et en plus du montant de l'adjudication; l'acte de vente pardevant E. P. Foley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 juin—2 5 12 19 26—juil 3 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Partage sans Limite

COTTAGE SIMPLE RETIRE

541 Rue Joséphine, entre Rousseau et St-Thomas.

Francis Michael Culligan, autrement connu comme Francis M. Hansner, vs Mme Annie Culligan, veuve de William Lonergan et als.

Cour Civile de District—Division A.—No 92,989

Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, 30 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 17 mai 1910 et lu et signé en Cour ouverte le 24 mai 1910 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant en de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Adèle, Joséphine, Rousseau et St-Thomas, désigné par le No 6 sur un plan dressé par Lewis Brinzier, voyer général, daté du 10 février 1834, et déposé comme plan No 21 en le livre des plans No 1 en l'étude de Wm Christy, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesure vingt-sept (27') pieds six (6") pouces de face à la rue Joséphine sur cent dix pieds (110') de profondeur entre lignes parallèles, borné dans le fond par une allée de quatre pieds dix pouces de largeur en commun audit lot et autres

Conditions—Comptant, les taxes de 1910 devant être payées par l'acquéreur aussi bien que tous les certificats requis pour la vente. L'acte de vente pardevant Wm H. Byrnes, Jr, notaire; dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication entre les mains de l'encanteur.

29 mai—29—juin 5 12 19 26 28 30

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Annie Wise, épouse de Joseph Bergman.

No 92,784, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division "B".

Propriété Foncière Commerciale de Choix,

Située dans le Cœur du District du Commerce de Gros,
No 401-03-05 rue Magasin, coin Natchez, près de la Nouvelle Bâtisse de Poste, de la Bâtisse du Board of Trade, vis-à-vis des Bureaux du Southern Pacific et à une courte distance de la rue du Canal,

Jolie Maison de Résidence Simple et Moderne,

A deux Etages, avec Pelouse,
5222 rue Perrier, entre Bellecastle et Dufossat.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—MARDI, le 28 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte, le 19me jour de mai 1910, et signé en cour ouverte le 25me jour de mai 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire susdite et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite:

1° Deux certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situés s'étendant et étant dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Magazine, Camp, Natchez et Poydras, et désignés comme terrains Nos un et deux, sur un plan déposé en l'étude de Stark, notaire; ledit lot No un mesurant dix-neuf pieds cinq pouces de façade rue Magazine, soixante-dix pieds neuf pouces de façade rue Natchez et soixante dix pieds de profondeur sur le côté du lot No deux, et vingt sept pieds trois pouces dans le fond, et lot No deux est contigu au lot No un et mesure dix-neuf pieds six pouces de façade rue Magazine sur soixante-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété ci-dessus décrite est une bâtisse en briques à trois étages, désignée par le No municipal 401-03-05 rue Magasine, coin Natchez et est louée jusqu'au 30 septembre 1910, au prix de $150 par mois.

2° Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient ou en fait partie, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No trois cent dix (310) (anciennement carré No 44 du faubourg Avart), borné par les rues Perrier, Colisée (ci devant Paquemine), Bellecas le et Dufossat, lequel morceau de terre commence à une distance de cent cinq pieds du coin des rues Perrier et Bellecastle, mesurant, au pied américain, quarante-cinq pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds dix pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles et se compose de tout le terrain désigné par le No seize, et de la moitié du terrain qui y touche désigné par le No dix-sept, sur un plan de William Foxhey, voyer déposé comme plan neuf, en l'étude de C. Couteb Ledreyere, ancien notaire de cette ville et aussi sur un devis en date du vingt-un mars 1898, fait par Edgar Billé, député voyer et annexé à un acte de vente pardevant J. M. Queyrouze, notaire, le 13 novembre 1904. Les dits terrains ayant chacun trente pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds dix pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles d'après ledit plan et devis

Cette propriété comprend une moderne maison de résidence simple à deux étages, contenant salle de réception, salons doubles salle à manger, cuisine, office, galerie devant, 4 chambres à coucher, chambre à bain, placards, corridor à l'arrière, auvent et tout le confort moderne et est désignée par le No Municipal 5222 rue Perrier.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un ou un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en paiements égaux représentés par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de sept (7 0|0) pour cent par an de leur date jusqu'à paiement, payables au porteur et garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, l'acquéreur faisant assurer les bâtisses et améliorations pour le montant du crédit et transférera la dite police au détenteur des billets hypothécaires; l'acte de vente contenant les clauses de non-aliénation et vente sans évaluation et cinq (5 0|0) pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets hypothécaires et toutes les clauses usuelles contenues dans l'acte de vente et lien du vendeur et d'hypothèque; l'acquéreur assumant en sus du prix d'adjudication, les taxes de l'année 1910 et fera un dépôt entre les mains des encanteurs au moment de la vente de dix (10 0|0) pour cent du prix d'achat et n'aura droit aux loyers qu'à partir de la date de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Meyer S. Dreifus, notaire, aux frais de l'acquéreur. Le dépôt ne portant pas d'intérêt.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Encanteurs.

27 mai—27 29—juin 5 12 19 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Veuve George Faehnle et als vs les Mineurs Pfaeffliu.

No 91,892, Cour Civile de District, Division "C".

VENTE EN PARTAGE

Excellent Cottage Simple avec Magnifiques Terrains,
1804 rue Octavia, coin de la rue Danoel (vis-à-vis du Parc Danoel).
Joli Cottage Simple, 5515 rue Danoel.
Excellent Site pour Bâtir, rue Saratoga, entre les rues Octavia et Joseph, mesurant 30x154.

A l'Encan, JEUDI, le 23 Juin, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.—Leonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 23 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 19 mai 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir:

Trois certains lots ou portions de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 489, borné par les rues Octavia, Danoel (autrefois Rempart), Joseph et Saratoga, d'après un devis de Edgar Pilié, voyer, daté du 4 mars 1910, et mesurant comme suit, à savoir—

1° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, formant le coin des rues Octavia et Danoel, et mesurant 120 pieds de face à la rue Octavia sur 90 pieds de profondeur et façade à la rue Danoel. Cette propriété est un cottage simple contenant vestibule de réception, 7 chambres, grande galerie, soubassement avec 4 chambres, toutes planchéiées, dans la cour: il y a hangar, etc.

2. Un certain lot ou portion de terre de cela, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, priviléges; servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, mesurant 30 pieds de face à la rue Danoel sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple avec galerie sur le devant, vestibule sur le côté, 4 chambres, cuisine, hangar, etc., et est désigné par le No 5515 rue Danoel.

3. Un certain lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Saratoga, sur une profondeur de 154 pieds 3 pouces et quatre lignes entre lignes parallèles, lequel dit lot ou portion de terre sont pris de et forment parti des lots originaux No sept, huit neuf, dix et onze.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur ou acquéreurs, à sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur avec les clauses usuelles de pénalité et cinq pour cent d'honoraires d'avocats, etc., Les améliorations ci-dessus devant être assurées par les acquéreurs et les polices devant être transférées au porteur des billets avec toutes les autres clauses de sécurité; les acquéreurs devant assumer les taxes de 1910, et de faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Jas J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme JULIA O'NEIL, Epouse décédée de John Hussey.

No 90,970—Cour Civile de Dittrict—Division B.

Maison de Résidence Simple à Deux Etages, Bien Située,

No 240 rue S. Claiborne.

A L'ENCAN, MARDI, 14 JUIN, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Immobilières,

311 Rue Baronne.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Léonard L. Stern, encanteur—MARDI, 14 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Immobilières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 21 mars 1910, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans la susdite affaire, il sera offert à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situés dans le Premier District de cette ville. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 14 et 15 dans le carré borné par les rues S. Claiborne, Gasquet, S. Robertson et l'avenue Tulane. Lesdits terrains se touchent et mesurent chacun 25 pieds de face rue S. Claiborne sur 110 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, d'après un plan de Joseph Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840, lequel plan est déposé en l'étude de D. I. McCoy, ancien notaire en cette ville, sommé plan No 75.

Les améliorations comprennent une grande maison de résidence simple, en bois à deux étages ayant de grandes galeries devant et sur les côtés, corridor à escalier et huit chambres. Elle est désignée par le No municipal 240 rue S. Claiborne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance, s'il y en a, en billets de un et deux ans, avec intérêt annuel de huit pour cent de leur date jusqu'à leur paiement; l'acquéreur assumant les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1910, et payant en sus du prix d'adjudication le coût de tous les certificats incidents et nécessaires à la livraison des titres et le coût de l'acte. L'acte de vente pardevant George F. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

M. D. Dimitry, avocat.
14 mai—14 15 22 29—juin 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE
IN RE D'ECHAUX & McEWEN LUMBER COMPANY.
No 80,623—Cour Civile de District—Division B.

La Manufacture de Bois de Charpente de D'Echaux & McEwen Lumber Company, s'étendant sur deux ilets de terre de valeur, contigus au Canal du Nouveau Bassin, et consistant de scierie de bois de charpente et machines, les bâtisses des bureaux et les hangars pour bois de charpente, etc.

MARDI, le 14 juin, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur— MARDI, le 14 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte, le 18me jour de mars 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain ilet de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Eagle ou Mary, Heaton et Pear, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant d'un "Planing Mill" machine, chaudières et bureau séparé.

2. Un certain ilet de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Eagle, Pear et Marks, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant d'hangars, écuries, hangars pour bois de charpente et maison pour gardien, plus complètement décrits dans l'inventaire enregistré le 22 novembre 1906

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à terme de un et deux ans, à sept pour cent par an d'intérêt, garanti par lien et privilège sur la propriété en ceci vendu, avec toutes les clauses usuelles de sécurités. Les taxes de 1910 devront être assumées par l'acquéreur. L'acquéreur aussi doit payer pour tout certificat nécessaire, incluant les recherches de taxes et certificats des Cours des Etats-Unis.

L'acte de vente pardevant Meyer S. Dreifus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

Gustave Lemle et Meyer S. Dreifus, avocats pour le demandeur.
Benjamin Ory, Dart, Kernan & Dart, et F. W. Sherman, avocats pour le demandeur.
Tentonia Bank and Trust Co., Receveurs.
1 mai—11 15 22 29—juin 5 12 14

UNION SANITARY EXCAVATING CO.

WM. C. FAUST, Président. | Incorporée en 1882 | LOUIS BUCH, Secrétaire.

Sont Prêts à Curer Entièrement et à Désinfecter à Court Délai Toutes Sortes de

FOSSES D'AISANCE, VOUTES, CLOSETS EN TERRE, ETC.

TRAVAIL DE PREMIER ORDRE. | Téléphone Main 3313. | TERMES RAISONNABLES.

Bureau: 844 Rue Commune, entre Baronne et Carondelet.

mars—

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Propriétés du Quatrième District

COTTAGE SIMPLE

Avec Deux Etages dans le Fond

No 1653 rue Religieuse

Entre les rues Market et St-James

RESIDENCE SIMPLE

A Deux Etages

No 1661 rue Religieuse

Entre les rues Market et St-James.

COTTAGE SIMPLE

No 2111 rue Annonciation

Entre les rues Jackson et Joséphine.

COTTAGE DOUBLE

Nos 2117-19 rue Annonciation

Entre l'avenue Jackson et la rue Joséphine.

JEUDI, le 7 Juillet 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Catherine Bergin, Veuve de Charles Petit.

No 81,264 du Dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "E".

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur — Bureau 806 rue Perdide, JEUDI, le 7 juillet, 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu